



PRÉFET DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel
Pôle environnement et guichet unique ICPE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter
et d'approfondir une carrière de calcaire

commune de MONTENOISON

Société MERLOT TP

Par arrêté préfectoral n° 58-2017-12-26-001 du 26 décembre 2017, il sera procédé, du lundi 22 janvier 2018 au lundi 26 février 2018, soit pendant 36 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter et d'approfondir une carrière de calcaire, située sur le territoire de la commune de MONTENOISON.

Au terme de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation d'exploiter, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral.

M. Gérard GUILLAUMIN a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de DIJON.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet de la Préfecture de la Nièvre à l'adresse suivante : www.nievre.gouv.fr (onglet Publications > Enquêtes publiques). Le public pourra formuler ses observations par courriel, transmis au commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante : REF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.-GOUV.FR, avant la fin de l'enquête ;
- sur support papier, à la mairie de MONTENOISON, siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- en mairie de ARTHEL, ARZEMBOUY, AUTHIOU, CHAMPLIN, GIRY, MOUSSY et OULON.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées, par voie postale, à la mairie de MONTENOISON, à l'attention du commissaire enquêteur. Ces dernières sont annexées au registre d'enquête tenu à la disposition du public au siège de l'enquête.

L'enquête publique concerne les communes dont le territoire est situé, pour tout ou partie, dans un rayon d'affichage de 3 km autour du projet : ARTHEL, ARZEMBOUY, AUTHIOU, CHAMPLIN, GIRY, MONTENOISON, MOUSSY et OULON.

Le commissaire enquêteur, M. Gérard GUILLAUMIN, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de MONTENOISON, les :

- lundi 22 janvier 2018 de 13H30 à 16H30
- jeudi 1^{er} février 2018 de 9H00 à 12H00
- samedi 10 février 2018 de 9H00 à 12H00
- jeudi 15 février 2018 de 9H00 à 12H00
- lundi 26 février 2018 de 13H30 à 16H30

.../...

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de Nièvre. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique auprès de la Préfecture de la Nièvre – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS Cedex.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- sur le site internet de la Préfecture : www.nievre.gouv.fr (onglet Publications > Enquêtes publiques),
- à la Préfecture de la Nièvre – Pôle environnement et guichet unique ICPE,
- à la mairie de MONTENOISON.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

M. Sébastien LOEILLET - MERLOT TP – Route Nationale 7 – 58400 MESVES-SUR-LOIRE
(Téléphone : 06.10. 23.00.62 – Courriel : sloeillet@merlottp.com)